

# auto- dossier



EDITORIAL

Chère lectrice, cher lecteur

Un grand journal suisse alémanique s'indignait récemment: « La route devra casquer encore plus pour le rail ». Une « association des transports » suisse propose d'alimenter plus généreusement encore les transports publics par le biais d'une augmentation et d'une redistribution de l'impôt sur les huiles minérales. Comme il fallait s'y attendre de la part de tels idéologues, il serait une fois de plus et entièrement au trafic individuel motorisé et à l'infrastructure routière de déboursier ces fonds supplémentaires pour le rail. Voilà qui semble fort de café.

Cette intervention absurde ignore avec superbe le fait que, selon le compte routier de l'OFS pour l'année 2007, les coûts du trafic routier sont couverts à 119% (pour le trafic utilitaire, ce chiffre s'élève même à 140%). Et ce par les usagers de la route, c'est-à-dire les automobilistes et les entreprises de transport. Ce degré d'autonomie financière est exemplaire et d'autres modes de transport feraient bien de s'en inspirer. Dans les milieux politique et administratif, certains persistent néanmoins à méconnaître les faits et continuent à lorgner avec convoitise sur le portefeuille des automobilistes. Il faut que cela cesse!



Le présent auto-dossier, chères lectrices et chers lecteurs, a pour objectif d'apporter un peu de clarté dans la jungle des subventions. Il se propose d'expliquer d'où proviennent les fonds importants requis par la Confédération pour le développement et l'entretien de nos infrastructures de transport. Et quelle est leur affectation, parfois erronée.

Je vous souhaite une agréable lecture!

Andreas Burgener  
Directeur auto-suisse  
Association importateurs suisses  
d'automobiles

## D'où proviennent les fonds ...

Il est à supposer que la majorité des automobilistes ne se demande pas à chaque arrêt dans une station-service quel usage exact est fait de l'argent dépensé pour l'essence et le diesel. Pourtant, la question en vaut la peine, car elle permet de se rapprocher de la vérité des coûts dans les transports.

Les carburants sont soumis à l'impôt sur les huiles minérales et à la surtaxe sur les huiles minérales. Pour le diesel, ces taxes s'élèvent à 75,87 centimes par litre (impôt sur les huiles minérales 45,87 centimes, surtaxe sur les huiles minérales 30 centimes), et pour l'essence à 74,47 centimes (dont surtaxe sur les huiles minérales de 30,54 centimes). Sur ces deux produits sont perçus le centime climatique (1,5 centimes), les contributions aux fonds de garantie pour le stockage obligatoire (diesel 1,43 centimes, essence 0,33 centime) et la contribution au fonds de l'Union pétrolière (0,08 centime). Finalement, la taxe sur la valeur ajoutée de 7,6% est calculée sur le prix de vente. Si l'on admet pour le diesel un prix à la colonne de 1,80 francs, cette dernière est de 13,68 centimes; pour l'essence, supposant un prix à la colonne de 1,70 francs, elle est de 12,92 centimes. Au total, pour un litre de diesel coûtant à la colonne 1,80 francs, on doit donc s'acquitter d'impôts, de taxes et de redevances à hauteur de 91,59 centimes; ce montant est de 88,39 centimes pour l'essence. Cela correspond à 50,9% du prix à la colonne pour le diesel et 52% pour l'essence.

Le seul impôt sur les huiles minérales permet déjà à la Confédération de percevoir une somme coquette, mais cela ne s'arrête pas là. Selon les analyses de routesuisse, la Fédération routière suisse, et les calculs du Département fédéral des finances, les recettes de la Confédération en provenance des impôts routiers et automobiles se montaient en 2008 à plus de 9,34 milliards de francs. Cela représente plus d'un sixième de l'ensemble des recettes fiscales de la Confédération prévues au budget pour la même année. A côté de l'impôt sur les huiles minérales déjà évoqué, les principales sources de revenus sont les impôts que perçoit la Confédération sur l'importation des voitures (impôt sur les véhicules, recettes douanières), l'utilisation de notre réseau routier (RPLP, vignette autoroutière) et les chiffres d'affaires générés par la vente de véhicules, de pièces détachées et de carburants (taxe sur la valeur ajoutée).



La Confédération a déjà encaissé par le passé, mais thésaurisé dans la « caisse routière », les 2,6 milliards de francs de fonds routiers à affectation obligatoire qui avaient été crédités au nouveau fonds d'infrastructure (FI) sous forme de premier versement unique début 2008. La Confédération a utilisé l'année passée plus de 520 millions de francs de ce premier versement. Au total, elle disposait donc en 2008 de fonds routiers se montant à environ 9,86 milliards de francs.

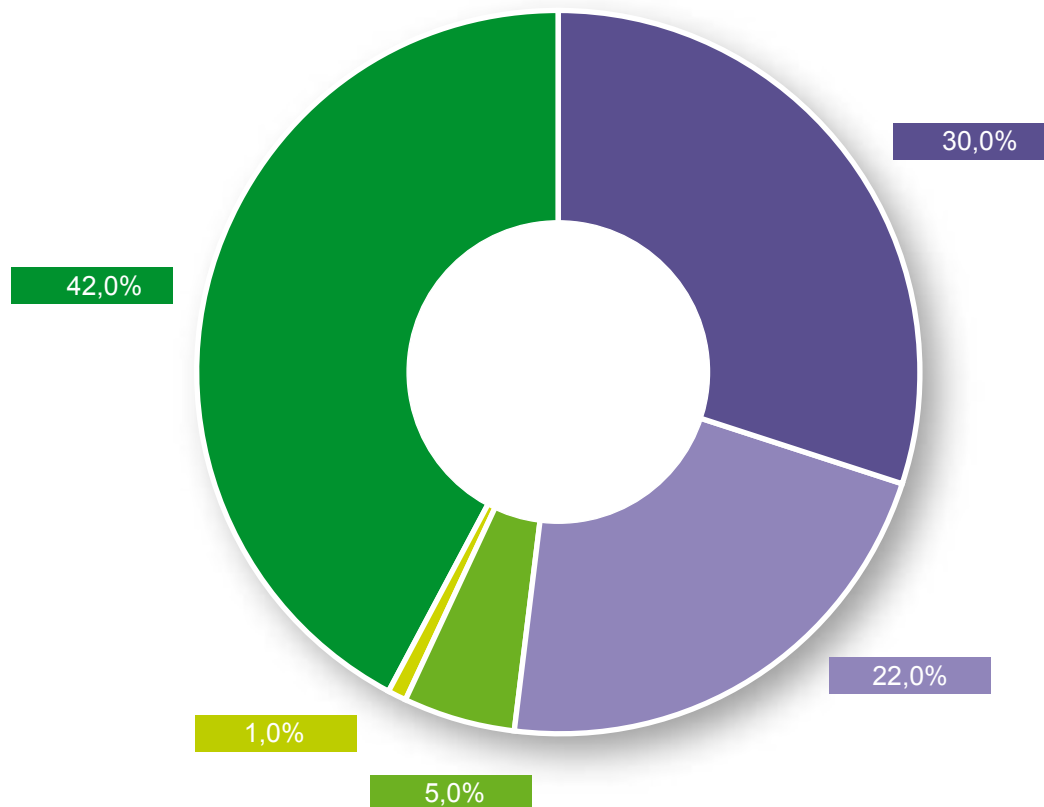
### ... et comment sont-ils affectés ?

Environ 42% des plus de 9,34 milliards de francs, soit près de 6,8% des recettes fiscales prévues au budget pour 2008, ont alimenté sans obligation d'affectation la caisse générale de la Confédération. Un peu plus de 26% ont été utilisés pour des projets routiers comme p.ex. l'entretien, l'exploitation et le développement des routes nationales. Par ailleurs, 23% ont été investi en grande partie (plus de 2 milliards de

francs) dans le financement de grands projets ferroviaires (FTP) – nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA), Rail 2000, mesures de protection contre le bruit, raccordement de la Suisse orientale et romande au réseau européen à grande vitesse – ainsi que dans l'infrastructure ferroviaire dans les agglomérations. Environ 5% ont été versé aux cantons sous forme de recettes RPLP.

Ainsi que nous le mentionnions plus haut, le fonds d'infrastructure (FI) a joué pour la première fois: il est alimenté par des fonds routiers à affectation obligatoire (!) et a versé en 2008 au total 1'537 millions de francs, dont 1'024 millions pour des tâches relatives au trafic routier et 513 millions pour des projets ferroviaires dans les agglomérations. Malgré un prélèvement unique de 2,6 milliards de francs dans la provision pour le financement spécial de la circulation routière (FSCR) afin d'alimenter le fonds d'infrastructure, la caisse du FSCR contenait encore à la fin de l'année 2008 2,7 milliards de francs.

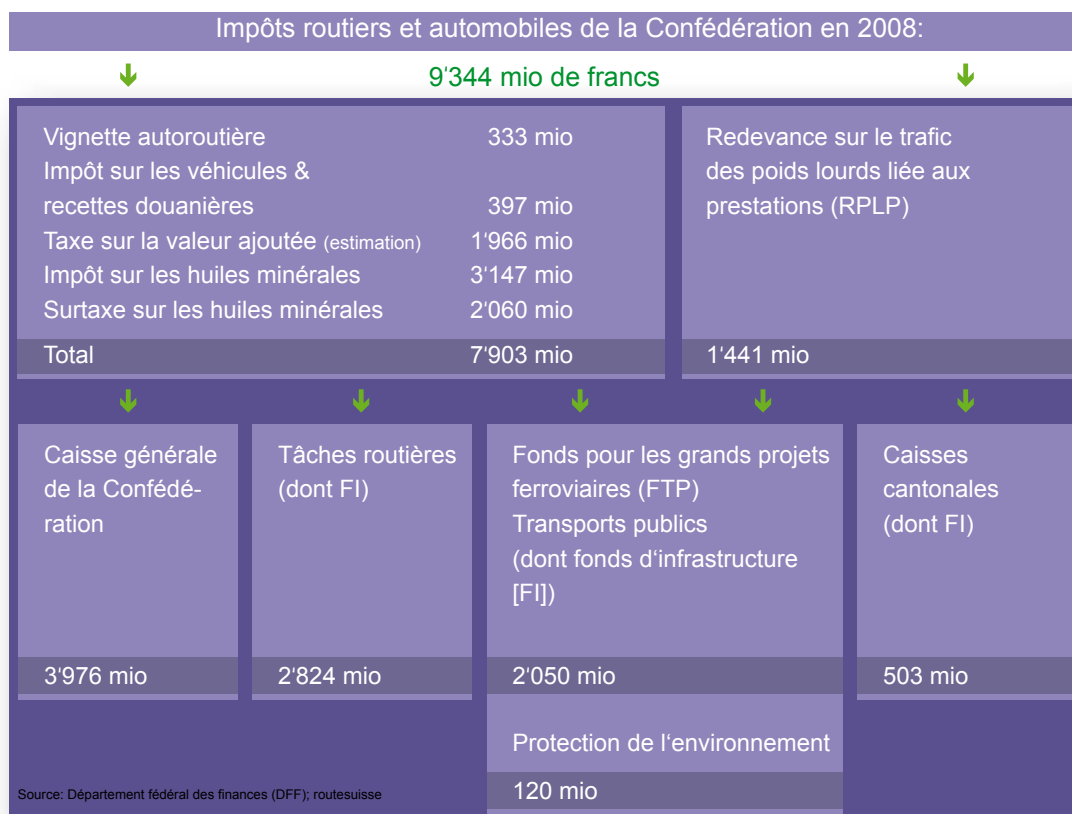
Affectation des impôts routiers et automobiles de la Confédération en 2008 en %



■ Tâches routières (dont FI) ■ FTP/TP (dont FI) ■ Caisses cantonales (dont FI)  
 ■ Protection de l'environnement ■ Caisse générale de la Confédération

Ceux qui prennent au sérieux la vérité des coûts ne le diront jamais assez: la route s'autofinance! Et ce contrairement au rail. L'année dernière, les usagers de la route (automobilistes, motocyclistes et transporteurs) ont non seulement payé la totalité des infrastructures routières, mais encore une grande partie de l'infrastructure ferroviaire. Et comme, conformément à la Constitution fédérale, une part importante des impôts routiers et automobiles ne sont pas affectés de manière obligatoire, les usagers de la route contribuent par ailleurs chaque année à soulager les finances fédérales.

### Financement des infrastructures routières et d'une grande partie de la nouvelle infrastructure ferroviaire \*



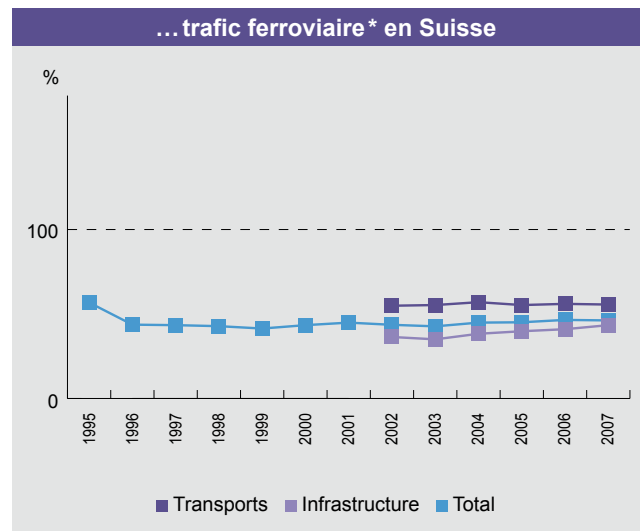
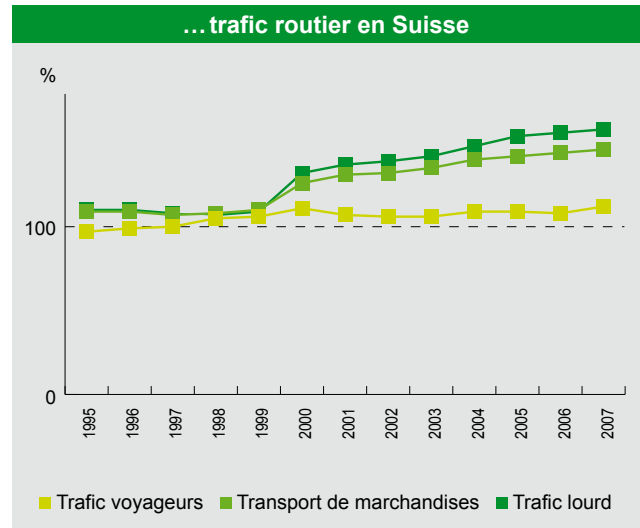
\*A des fins de clarté, cette représentation fait abstraction de sources de financement d'environ 520 millions de francs. Ces moyens proviennent du montant (2,6 milliards de francs) qui a été puisé dans la provision pour le financement spécial de la circulation routière (FSCR) et crédité au fonds d'infrastructure (FI) sous forme d'un premier versement unique début 2008.

## Les revendications d'auto-suisse ...

Dans l'intérêt des automobilistes et de l'économie suisse, auto-suisse s'engage depuis toujours en faveur de la mise en place et du maintien de conditions cadre politiques et économiques optimales pour le trafic individuel motorisé. Dans ce contexte, auto-suisse adresse aux milieux politique et administratif les revendications suivantes:

- Garantie du principe de libre choix et de libre utilisation du moyen de transport
- Reconnaissance et prise en considération des avantages et de l'utilité économiques de la mobilité individuelle lors de la planification des transports
- Renoncement à un traitement privilégié des transports publics en matière d'aménagement du territoire
- Couverture totale et conforme à la demande des besoins croissants en matière de mobilité
- Renoncement à l'augmentation d'impôts existants et à l'introduction de nouveaux impôts, taxes d'incitation etc.
- Mise en place d'incitations à l'achat de véhicules à haute efficacité énergétique
- Garantie du financement de projets relevant du domaine des transports selon le principe de causalité

## Degré d'équilibre financier du...



\* Compte ferroviaire économique

### Avez-vous déjà visité notre plate-forme d'action ?

ROULER INTELLIGENT est une campagne qui œuvre en faveur d'une mobilité intelligente. Elle encourage une utilisation consciente de la voiture. ROULER INTELLIGENT allie sécurité, protection de l'environnement, efficacité énergétique, technique moderne et plaisir de la conduite. ROULER INTELLIGENT informe le public sur des aspects importants du trafic routier individuel, offre des conseils en matière de conduite automobile et contribue à une utilisation judicieuse et agréable de la voiture.

**A quel degré votre voiture est-elle respectueuse de l'environnement ?  
 Évaluez-la aujourd'hui et cherchez une alternative à meilleur rendement énergétique !**

[www.roulerintelligent.ch](http://www.roulerintelligent.ch)

### Editeur

auto-suisse  
 Association importateurs suisses d'automobiles  
 Case postale 5232  
 Mittelstrasse 32  
 CH-3001 Berne  
 T 031 306 65 65 F 031 306 65 60  
 info@auto-schweiz.ch

### Pour tout renseignement complémentaire

Andreas Burgener, Directeur  
 Eduard Daetwyler, Relations publiques  
 Ruedi Blessing, Technique/statistiques

[www.auto-suisse.ch](http://www.auto-suisse.ch)